

BUDGET PRIMITIF 2025**Présentation des Politiques de la Commission****Solidarité, Habitat, Insertion, Économie-sociale et solidaire
et Lutte contre la pauvreté**

La présente annexe propose les inscriptions budgétaires par programme pour les politiques de la solidarité, l'habitat, l'insertion, l'économie-sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté pour un montant total de 349 683 249.80 € en dépenses et 151 105 323.51 € en recettes.

1. POLITIQUE INSERTION ET LOGEMENTVision globale du budget de la politique

Nature	Section	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 (en €)	BP 2025 / BP 2024 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	290 112 320,15	300 391 764,00	303 594 019,80	3 202 255,80	1,07%	-593 110,32
	Investissement	121 128,00	41 128,00	0,00	-41 128,00	-100,00%	0,00
Dépense		290 233 448,15	300 432 892,00	303 594 019,80	3 161 127,80	1,05%	-593 110,32
Recette	Fonctionnement	133 926 263,70	129 918 080,00	133 279 823,51	3 361 743,51	2,59%	0,00
Recette		133 926 263,70	129 918 080,00	133 279 823,51	3 361 743,51	2,59%	0,00

1.1. DEPENSES FONCTIONNEMENT**Programme P149 – Revenu de solidarité active**

Le compte financier unique 2024 s'élève à 258.9 M€. Ainsi, il est proposé d'inscrire une allocation RSA 2025 à hauteur de 263 M€ (montant tenant compte d'un effet prix de + 1.5% au titre de la revalorisation annuelle et nationale du montant du RSA).

A cela s'ajoute la convention de gestion avec les CAF du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour la rétribution forfaitaire pour l'exercice des délégations et contrôles sur place effectués par les deux organismes payeurs du RSA (20 K€ au titre de l'exercice 2025).

Il est donc proposé **d'inscrire 263 020 000 € de crédits de paiement et 60 000 € d'autorisations d'engagement.**

Programme P150 – FSE

L'année 2023 a lancé la nouvelle programmation FSE+ 2021/2027. Le FSE+ porte sur un périmètre comprenant notamment les actions d'insertion socio-professionnelles et professionnelles des publics éloignés de l'emploi dont les bénéficiaires du RSA ainsi que le subventionnement des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) sur tout le territoire de la CeA. L'Etat a attribué à la Collectivité européenne d'Alsace une enveloppe de 37.7 M€ sur 7 ans en tant qu'Organisme Intermédiaire, gestionnaire du FSE.

Les fonds européens sont une opportunité de renforcer les actions en générant des recettes pour la Collectivité.

Le budget 2025 tient ainsi compte de divers versements dans le cadre de la programmation du FSE+.

Il s'agit :

- Du versement d'avances 2025 des subventions aux opérateurs déjà conventionnés ;
- Du versement de soldes 2024 des subventions après Contrôles sur Services Faits des opérateurs ;

- De l'attribution de subventions à des nouveaux opérateurs.

Il est donc proposé **d'inscrire 9 077 441 € de crédits de paiement et -1 280 707 € d'autorisations d'engagement.**

Programme P151 – Insertion sociale

Les actions participant à l'accompagnement social et à l'inclusion sociale permettent aux bénéficiaires du RSA les plus éloignés de l'emploi, rencontrant des problèmes majeurs d'ordre social, médical, de logement, etc... de lever leurs freins. L'accompagnement social est la porte d'entrée du parcours d'insertion qui va du social au professionnel. Dans une approche individuelle et/ou collective, ces actions visent à la mobilisation de ces publics autour des questions de savoir être, de développement du lien social, d'utilité sociale jusqu'au retour à une activité et une autonomie sociale (accompagnement global, médiation, culture, image de soi...), nécessaires à l'insertion professionnelle.

Le budget proposé pour soutenir l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA permet de financer :

- Les actions existantes en 2024 : 3.3 M€ ;

Il est donc proposé **d'inscrire 3 635 369 € de crédits de paiement.**

Programme P152 – Insertion socio-professionnelle

Ce programme se décline en deux volets :

-Les subventions dédiées aux structures qui réalisent l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la politique d'insertion via l'appel à projets : 3,5 M€.

Ce type d'accompagnement intermédiaire et indispensable entre l'accompagnement social et professionnel pour les bénéficiaires du RSA en cours de résolution de leurs problèmes sociaux et de consolidation d'un projet professionnel est mené par un référent unique qui suit les bénéficiaires du RSA, prenant en compte les dimensions sociales pour amener les personnes au retour à l'emploi.

Le budget proposé pour soutenir l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA permet de financer :

- Les actions existantes en 2024 : 3.1 M€ ;
- Les postes subventionnés partiellement en 2024 mais qui porteront sur l'ensemble de l'année 2025, notamment les actions relatives à France Travail : + 776 K€ ;

-Le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) : 5 M€. Ces structures salarient les publics en insertion, dont les bénéficiaires du RSA, tout en assurant un accompagnement socio-professionnel et un encadrement technique. Elles constituent un levier très intéressant et adapté aux problématiques de ces personnes, tout particulièrement les ACI. Elles sont également des acteurs importants du tissu économique local.

La CeA finance ainsi au titre de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), les ACI, les Associations Intermédiaires (AI), les Entreprises d'Insertion (EI), les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) et les Entreprises d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI).

Le budget proposé pour soutenir les SIAE permet de financer :

- Les actions existantes en 2024 (en baisse de - 500 K€) : 5 M€ ;
- Le déploiement de nouvelles structures : + 110 K€ ;
- La suppression du PRIAE : - 150 K€ ;

Il est donc proposé **d'inscrire 9 045 809.50 € de crédits de paiement.**

Programme P153 – Insertion professionnelle

- **Actions d'insertions** : 6 K€

Il s'agit des indemnités des bénéficiaires du RSA qui participent aux instances du RSA et dont le budget 2025 est reconduit à l'identique.

- **L'aide au retour à l'emploi** : 300 K€

L'Aide Personnalisée à l'Insertion et à l'Emploi (APIE) vise à lever les freins périphériques à l'accès direct à un emploi ou une formation (frais de garde, de déplacement...).

Dans un contexte de restriction budgétaire, il a été décidé à la mi-janvier 2025 de supprimer ce dispositif. Le budget proposé permet de financer les APIE déjà validées au cours du mois de janvier 2025.

- **Contrats aidés et CDDI** : 6,7 M€

Parmi les leviers à mobiliser pour le retour à l'emploi, la politique des contrats aidés est une opportunité pour dynamiser le recrutement des allocataires du RSA et pour développer leurs compétences dans un cadre de travail tout en soutenant l'activité économique locale.

Les contrats aidés se décomposent en trois grandes « familles » favorisant l'embauche des bénéficiaires du RSA :

- **les Parcours Emploi Compétences - Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi** (PEC – CAE) dans le secteur non marchand ;
- **le PACK Employeur** dans le secteur marchand ;
- **les Contrats à Durée Déterminée d'Insertion** (CDDI) au sein des structures d'insertion par l'activité économique.

Le budget proposé est en diminution de -3 M€. Cette baisse inclut :

- Une diminution de la prise en charge des contrats aidés de 80% à 60% : -1,07 M€ ;
- La suppression du dispositif du PACK Employeur : -0,33 M€ ;
- Une baisse du nombre de prescriptions : -1,59 M€.

- **Les subventions d'insertion professionnelle** : 4,9 M€

L'objectif de l'accompagnement professionnel est clairement l'accès à la formation certifiante et qualifiante et le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Il s'agit d'encourager ces derniers pour leur permettre de retrouver une activité professionnelle essentiellement avec un contrat de droit commun (CDI, CDD et intérim de plus de 6 mois), en mobilisant si besoin les PMSMP (Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel), les contrats aidés, de développer leur propre emploi pour les travailleurs indépendants, d'accroître leurs compétences professionnelles, etc.

Ces actions relèvent pour une part de l'accompagnement individuel et d'autre part d'opérations collectives et intensives de mobilisation, voire les deux approches combinées.

Elles peuvent par ailleurs viser le financement de professionnels tels que les Conseillers Relais Entreprises (CRE), la mission d'observatoire de l'URSIEA, le parrainage...

Le budget proposé pour soutenir l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA permet de financer :

- Les actions existantes en 2024 : 4.5 M€ ;
- Les postes subventionnés partiellement en 2024 mais qui porteront sur l'ensemble de l'année 2025, notamment les actions relatives à France Travail : + 719 K€ ;
- La suppression de la plateforme d'appui aux transitions professionnelles versée chaque année à la MEF de Strasbourg : -25 K€.

- **Insertion par la mobilité** : 200 K€

La mobilité est un enjeu majeur de l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Elle constitue un frein, en particulier dans de nombreux territoires ruraux ou anciens territoires industriels en déclin, dans les zones blanches d'offre de mobilité.

Leur capacité à se déplacer est impactée, que ce soit pour participer à un atelier de mobilisation, un entretien d'embauche, suivre une formation ou occuper une activité. Une personne en insertion sur deux déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité.

Ces difficultés sont à la fois économiques, matérielles, cognitives et psychosociales.

Le budget proposé permet de financer :

- Les actions existantes en 2024 : 151 K€ ;
- Les postes subventionnés partiellement en 2024 mais qui porteront sur l'ensemble de l'année 2025, notamment les actions relatives à France Travail : + 50 K€ ;

Il est donc proposé **d'inscrire 12 115 344 € de crédits de paiement.**

Programme P154 – FSL

Les crédits à verser à l'Eurométropole de STRASBOURG (EMS) au titre du transfert du FSL s'élèvent à 2 M€, en reconduction.

Le nouveau règlement intérieur du FSL à l'échelle de la CeA est mis en œuvre depuis le 1er juillet 2023. Il est proposé la diminution de 250 K€ des contributions de la CeA aux deux dispositifs : 1,28 M€ (716 K€ pour le FSL bas-rhinois et 570 K€ pour le FSL haut-rhinois) pour l'année 2025.

Le budget proposé pour les marchés de gestion comptable et financier du FSL 68 et 67 est en reconduction pour 164 K€.

Enfin, il y aura lieu de procéder aux paiements des missions 2 et 3 relatives au marché pour la convergence des ASLL, pour un montant de 35 K€.

Il est donc proposé **d'inscrire 3 513 383 € de crédits de paiement et 14 111 € d'autorisations d'engagement.**

Programme P155 – FAJ

Le FAJ constitue l'outil traditionnel de la Collectivité dans le cadre du soutien aux jeunes en précarité et/ou rencontrant des difficultés d'insertion.

Les crédits à verser à l'EMS au titre du transfert du FAJ s'élèvent à 345 K€, en reconduction.

Le budget 2025 concernant le fonds FAJ pour le territoire haut-rhinois ainsi que les aides du FAJ sur le territoire bas-rhinois est maintenu à 345 K€.

Par ailleurs, le marché public de gestion du FAJ dans le Haut-Rhin est renouvelé pour 2025 avec une enveloppe financière équivalente au marché précédente soit 73 K€.

Il est donc proposé **d'inscrire 762 860 € de crédits de paiement.**

Programme P156 – Actions spécifiques insertion

Les actions spécifiques d'insertion concernent des actions complémentaires à l'accompagnement pour favoriser le retour à l'activité et à l'emploi. Il s'agit d'actions-outils (exemples : actions santé ou de mobilité, diagnostics pour les futurs créateurs d'entreprise), du soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique (URISEA pour ses missions d'animation du réseau des SIAE, actions expérimentales, ...), d'actions dans le cadre du projet « Emploi Pour Tous en Centre Alsace.

Le budget proposé permet de financer :

- Les actions existantes en 2024 : 447 K€ ;
- Les postes subventionnés partiellement en 2024 mais qui porteront sur l'ensemble de l'année 2025, notamment les actions relatives à France Travail : + 198 K€ ;

- Le transfert de l'enveloppe financé jusqu'à présent par la Direction de l'Action Sociale de Proximité pour les subventions de la Solidarité : + 49 K€ ;
- Les frais divers tels que les locations de salles : 5 K€ ;
- Le marché relatif à l'évaluation de la politique des contrats aidés : 22 K€.

Il est donc proposé **d'inscrire 750 563 € de crédits de paiement.**

Programme P157 – Pacte des Solidarité Axe 2

Le budget proposé doit permettre le financement de la plateforme d'accueil et d'orientation du SPIE (Plateforme 1) ainsi que le financement des opérateurs pour effectuer les BSP dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat pour France Travail.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 032 110 € de crédits de paiement.**

Programme P248 – Insertion jeunes

Le budget proposé permet de financer des aides individuelles destinées à faciliter l'entrée en logement des jeunes (achat de mobiliers, etc). Ce budget est en reconduction : 18 K€.

Par ailleurs, la CeA soutient l'insertion socio-professionnelle et l'accès au logement des jeunes, les plus fragiles, et participe au financement de 4 dispositifs volontaristes sur le territoire bas-rhinois : la Plateforme Jeunes, la Colocation Coachée, le Pass'Accompagnement et Cap'Loji.

Le budget proposé permet de financer :

- Les actions existantes en 2024 : 680 K€ ;
- La suppression de la subvention attribuée à la Mission Locale pour l'Emploi au titre du dispositif de la Plateforme Jeunes ; - 38 K€ ;
- La suppression du dispositif Cap'Loji : - 18 K€

Il est donc proposé **d'inscrire 641 140 € de crédits de paiement et 613 486 € d'autorisations d'engagement.**

1.2. RECETTES FONCTIONNEMENT

Programme P149 – Revenu de solidarité active

Ce programme intègre :

- Les recettes de l'Etat issues de la TICPE : 106 M€ ;
- Les recettes de l'Etat issues du FMDI : 13.5 M€ ;
- Les recouvrements des indus rSa : 2.6 M€ ;
- Le recouvrement des pénalités sur indus rSa : 60 K€.

Il est donc proposé **d'inscrire 122 191 181 € de crédits de paiement.**

Programme P150 – FSE

Il est projeté pour 2025 des recettes au titre de la nouvelle programmation FSE+ 2021-2027, à hauteur de 8.4 M€.

Il est donc proposé **d'inscrire 8 373 692 € de crédits de paiement.**

Programme P155 – FAJ

Ce programme intègre la participation de la CAF 67 (16 K€) ainsi que la restitution du trop-perçu de Sémaphore pour le 68 (52 K€).

Il est donc proposé **d'inscrire 68 131 € de crédits de paiement.**

Programme P157 – Pacte des Solidarité Axe 2

En 2025, les recettes inscrites permettent de compenser une partie des dépenses relatives à la contractualisation avec l'Etat pour France Travail. Cela représente :

- 1 694 820 € au titre du volet 2 visant à étoffer l'offre de solutions d'insertion locales ;
- 952 000 € au titre du volet 3 relatif aux nouveaux déploiements territorialisés pour un accompagnement rénové des allocataires du RSA.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 646 820 € de crédits de paiement.**

2. POLITIQUE ACTION SOCIAL DE PROXIMITÉ

Vision globale du budget de la politique

Nature	Section	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 (en €)	BP 2025 / BP 2024 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	17 635 052,32	18 671 361,00	19 108 300,00	436 939,00	2,34%	9 000,00
	Investissement	310 413,00	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00%	0,00
Dépense		17 945 465,32	18 673 861,00	19 110 800,00	436 939,00	2,34%	9 000,00
Recette	Fonctionnement	1 314 495,07	1 245 613,00	350 000,00	-895 613,00	-71,90%	0,00
Recette		1 314 495,07	1 245 613,00	350 000,00	-895 613,00	-71,90%	0,00

2.1.DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P010 – Protection des majeurs vulnérables

Ce programme recouvre les actions portées en matière de lutte contre les violences faites aux femmes et plus globalement de protection des majeurs vulnérables.

Dans le cadre du marché à bons de commande, une autorisation d'engagement pour 2025 est créée à hauteur de 450 000€.

L'évolution prévisible et continue de la dotation aux mandataires judiciaires, prévue par arrêté préfectoral est intégrée au budget (+8k€).

Il est donc proposé **d'inscrire 710 600 € de crédits de paiement et 139 000 € d'autorisations d'engagement.**

Programme P139 – Délégation sociale

Le montant de la délégation sociale à la Ville de STRASBOURG a été défini en tenant compte du nouvel avenant élaboré au 2nd semestre 2023, redéfinissant un cadre plus lisible de détermination du montant de la dotation.

Il est donc proposé **d'inscrire 15 600 000€ de crédits de paiement** conformément à l'estimation des impacts en année pleine liés aux mesures nationales décidées sur les dernières années (revalorisation point d'indice, ...).

Programme P140 – Actions spécifiques AST

Ce programme retrace les actions spécifiques de l'action sociale territoriale et regroupe les actions collectives des territoires, les secours et aides d'urgence, les frais d'interprétariat, les vacations de psychologues, les frais généraux, ainsi que le Labo de lutte contre la précarité.

La convergence du dispositif des secours sera déployée cette année, le budget intègre le redéploiement de 40k€ du budget secours de la Direction Autonomie et la projection financière avec le nouveau plafond proposé de l'aide alsacienne.

Il est donc proposé **d'inscrire 647 700 € de crédits de paiement et une diminution de – 130 000 € d'autorisations d'engagement.**

Programme P141 – Prévention

Ce programme recouvre désormais les deux allocations d'aide à l'enfance à l'échelle alsacienne (transfert du budget bas-rhinois de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance vers celui de l'Action Sociale de Proximité, qui comportait uniquement le budget sur le territoire haut-rhinois), en cohérence avec le lancement du projet de convergence des dispositifs.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 230 000 € de crédits de paiement.**

Programme P142 – Subventions action sociale de proximité

Ce programme recouvre les subventions de fonctionnement allouées aux associations dans les domaines de la lutte contre la précarité alimentaire, la prévention enfance/ le soutien à la parentalité, de manière globale la lutte contre les exclusions et le financement des épiceries sociales. (Les subventions au titre de la thématique des violences intrafamiliales, font partie du programme protection des majeurs vulnérables).

La part de budget dédiée au soutien des associations œuvrant en matière de lutte contre les exclusions dans le domaine de l'insertion est réaffectée au budget de la Direction de l'insertion et du Logement (42,5k€).

Il est donc proposé **d'inscrire 845 000 € de crédits de paiement.**

Programme P148 – Contractualisation Etat pauvreté

En 2024, la Collectivité a fait le choix de s'inscrire dans la démarche de l'Etat qui s'est matérialisée sous la forme d'un Pacte des solidarités. Dans l'attente des évolutions et prochains échanges pour 2025, ont été inscrit les budgets estimatifs des actions en cours à l'initiative de la collectivité.

Il est proposé **d'inscrire 75 000 € de crédits de paiement.**

2.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme P140 – Actions spécifiques AST

Le programme recouvre des besoins spécifiques relatifs aux **modalités d'accueil et d'accompagnement du public**, dont la nature relève de l'investissement.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 500 € de crédits de paiement.**

2.3. RECETTES FONCTIONNEMENT

Programme P148 – Contractualisation Etat pauvreté

Les montages budgétaires constituent à ce stade des propositions estimatives, dans la continuité des actions entreprises en 2024 au titre du Pacte des Solidarités et dans l'attente des échanges avec l'Etat pour 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 350 000€ de crédits de paiement.**

3. POLITIQUE HABITAT

Vision globale du budget de la politique

Nature	Section	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 (en €)	BP 2025 / BP 2024 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	4 825 695,51	5 533 700,00	6 728 430,00	1 194 730,00	21,59%	18 600 000,00
	Investissement	17 765 685,58	20 000 000,00	20 000 000,00	0,00	0,00%	0,00
Dépense		22 591 381,09	25 533 700,00	26 728 430,00	1 194 730,00	4,68%	18 600 000,00
Recette	Fonctionnement	507 260,27	1 645 720,00	2 440 500,00	794 780,00	48,29%	16 000 000,00
	Investissement	18 790 309,10	14 634 000,00	15 035 000,00	401 000,00	2,74%	0,00
Recette		19 297 569,37	16 279 720,00	17 475 500,00	1 195 780,00	7,35%	16 000 000,00

3.1. DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P037 – Actions volontaristes habitat

P0370003 – Alsace Dévelop - Parc privé PIG

Ce programme concerne le financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement des ménages dans le montage des dossiers d'aides Anah (adaptation des logements à la perte d'autonomie). Dans le cadre de la mise en œuvre des Pactes Territoriaux France Rénov', l'ensemble des crédits de paiement sont reportés sur le programme P0370008.

Il est donc proposé **d'inscrire 0 € de crédits de paiement.**

P0370005 – Alsace Dévelop - Marché gestion préfinancement

Ce programme concerne le financement de la gestion comptable et budgétaire du fonds de préfinancement « handicap et Age ».

Il est donc proposé **d'inscrire 96 000 € de crédits de paiement.**

P0370008 – Alsace Rénov - Réhabilitation Parc Privé PIG

Ce programme concerne le financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement des ménages modestes et très modestes dans le montage des dossiers d'aides Anah (rénovation énergétique et adaptation des logements à la perte d'autonomie), dans le cadre de la mise en œuvre des Pactes Territoriaux France Rénov'. La mission est confiée à des opérateurs agréés et habilités.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 620 000 € de crédits de paiement et 13 100 000 € d'autorisation d'engagement.**

P0370011 – Maison alsacienne - Partenariat Ecoles d'Architecture

Dans le cadre de la stratégie habitat 2024-2029, la CeA travaille aux codes de la maison alsacienne de demain pour accompagner la construction et le changement d'usage dans le respect patrimonial, et rendre plus efficient les outils opérationnels. Pour cela, la CeA a signé une convention de partenariat avec les écoles d'architectures alsaciennes, et s'est engagée à verser une participation de 10 000 € aux deux écoles signataires pour la mise en œuvre des actions.

Il est donc proposé **d'inscrire 10 000 € de crédits de paiement.**

P0370014 – Alsace Rénov - AMO auto-réhabilitation accompagnée

Dans le cadre des expérimentations pour accélérer la transition énergétique du parc privé, la CeA souhaite développer l'auto-réhabilitation accompagnée sur son territoire. A ce titre, a DHIU porte un

marché de sensibilisation, de communication et d'information attribué à l'association Alter Alsace Energie en juin 2024. Le marché, d'une durée de 18 mois, porte sur des actions de sensibilisation, d'animation auprès des collectivités et des réseaux professionnels et d'accompagnement pour permettre le déploiement de ces pratiques.

Il est donc proposé **d'inscrire 90 000 € de crédits de paiement.**

Programme P038 – Délégation des aides à la pierre

P0380001 – Suivi et animation des OPAH

Ce programme concerne les subventions versées par la CeA aux collectivités pour le financement des missions de suivi-animation confiées aux opérateurs des OPAH-RU. Ces financements s'inscrivent dans la délégation de l'ANAH et sont entièrement couverts par les crédits de paiement de l'ANAH. 6 OPAH-RU sont actuellement en cours sur le territoire de délégation, et 1 en cours de montage.

Il est donc proposé **d'inscrire 300 000 € de crédits de paiement.**

P0380002 – Parc Privé Pactes territoriaux

Ce programme concerne les subventions versées aux EPCI et PETR co-signataires des Pactes Territoriaux au titre des aides de l'ANAH, pour les actions de dynamique territoriale et d'information-conseil qu'ils déploient. Ces financements s'inscrivent dans la délégation de l'ANAH et sont entièrement couverts par les crédits de paiement de l'ANAH.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 100 000 € de crédits de paiement et 5 500 000 € d'autorisation d'engagement.**

Programme P040 – Actions d'accompagnement

P0400001 – Alsace Dévelop – Ménages défavorisés

Ce programme vise à soutenir les actions mises en œuvre au titre du PDALHPD par les associations et les structures telles que le pôle Habitat de l'association AVA Habitat et Nomadisme et Habitat et Humanisme pour l'exploitation de la plateforme FACIL dédiée à l'intermédiation locative.

Il est donc proposé **d'inscrire 130 000 € de crédits de paiement.**

P0400002 – Alsace Dévelop - Médiation sociale

Ce programme vise à poursuivre la médiation sociale confiée à AVA Habitat et Nomadisme et ARSEA sur les sites d'habitat précaire. Cette médiation sociale s'inscrit notamment en lien avec des projets de travaux d'urgence, de relogements ou de création de logement adapté.

Il est donc proposé **d'inscrire 76 230 € de crédits de paiement.**

P0400005 – Alsace Dévelop - MOUS

Ce programme vise à offrir des solutions adaptées et décentes pour les populations les plus fragiles par la mise en œuvre d'une MOUS pour le relogement des personnes défavorisées. Plusieurs MOUS sont identifiés dans la convention de délégation des aides à la pierre : Mutzig, Châtenois, Cernay, Colmar-Horbourg-Wihr, CC Pays de Saverne, Département. Les MOUS sont cofinancées à 50% ou 100% par l'Etat. L'enveloppe est à la baisse de 30 000 € par rapport à 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 20 000 € de crédits de paiement.**

Programme P042 – Accueil des gens du voyage

P0420001 – Alsace Dévelop – Accueil des gens du voyage

Ce programme concerne le versement des subventions pour le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage. Dans le cadre de la convergence à l'échelle alsacienne, il est proposé de nouvelles modalités d'aides, calculées sur la base d'un montant forfaitaire de 100€/place.

Il est donc proposé **d'inscrire 200 500 € de crédits de paiement.**

P0420003 – Alsace Dévelop - Médiateur gens du voyage

Ce programme concerne le versement de la subvention à AVA Habitat et Nomadisme pour l'intervention du médiateur assurant la gestion des grands passages de gens du voyage sur le Bas-Rhin. L'enveloppe est à même hauteur qu'en 2024

Il est donc proposé **d'inscrire 15 200 € de crédits de paiement.**

Programme P043 – Insertion gens du voyage

P0430001 – Alsace Dévelop - Centre social gens du voyage

Ce programme concerne le fonctionnement du centre social des gens du voyage (CEDRE GDV) mis en œuvre par la CeA sur le territoire bas-rhinois hors Eurométropole de Strasbourg. Les crédits affectés à ce programme sont entièrement couverts par des crédits de paiement de la CAF. Suite à la nouvelle dynamique amorcée par le recrutement d'un agent, le budget est en légère hausse par rapport à 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 20 000 € de crédits de paiement.**

Programme P044 – Conseil de l'habitat

P0440001 – Alsace Dévelop - ADIL

Ce programme concerne le versement de la subvention aux ADIL 67 et 68.

Il est donc proposé **d'inscrire 347 000 € de crédits de paiement.**

P0440003 – Alsace Rénov - Copropriété

Ce programme concerne la mise en œuvre du pôle copropriétés, prévu au titre de la stratégie habitat 2024-2029, qui consiste à coordonner des actions pour l'accompagnement des copropriétés en difficulté au travers de différents programmes opérationnels : une veille et observatoire (VOC), un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC), une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Copropriété Dégradée (OPAH).

Il est donc proposé **d'inscrire 165 000 € de crédits de paiement.**

P0440006 – Alsace Dévelop - Salons et intervenants externes

Ce programme concerne les crédits réservés pour les actions de communication sur les dispositifs habitat (présence salon, diffusion média, intervenants). L'enveloppe est maintenue par rapport à 2024. Ces actions entrent dans le cadre du volet « dynamique territoriale » des Pactes Territoriaux et bénéficient de recettes de l'ANAH à hauteur de 50%.

Il est donc proposé **d'inscrire 25 000 € de crédits de paiement.**

P0440008 – Cotisation adhésion habitat

Ce programme concerne l'adhésion de la CeA à l'AAGEFIPADE (association de gestion du fichier partagé de la demande HLM) permettant à la CeA d'accéder aux données sur la demande de logements sociaux. L'enveloppe est à même hauteur qu'en 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 12 500 € de crédits de paiement.**

P0440009 – Réhabilitation thermique - Parc public

Ce programme propose des financements pour les « petits travaux dans le logement pour les ménages en situation de précarité énergétique dans le cadre du Service Local de Maitrise de l'Énergie (SLIME) à savoir : révision d'une chaudière, le financement d'un diagnostic sécurité électrique, l'achat d'électroménager récent et moins énergivore... Ce fonds permet d'apporter des réponses concrètes à des ménages en situation d'urgence ou pour lesquels les dispositifs existants ne s'appliquent pas.

Il est donc proposé **d'inscrire 50 000 € de crédits de paiement.**

Programme P060 – Ingénierie territoriale

P060004 – Alsace Dévelop - CAUE

Ce programme concerne le versement d'une partie de la taxe d'aménagement au CAUE et la participation volontariste de la CeA, pour l'action de conseil et la gestion du fonds pour la préservation de la Maison Alsacienne.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 451 000 € de crédits de paiement.**

3.2. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme P037 – Actions volontaristes habitat

P037001 – Alsace Dévelop - NPNRU (EMS-M2A)

Ce programme concerne la participation financière de la CeA pour les projets portés par les bailleurs sociaux dans le cadre des programmes de renouvellement urbain de l'Eurométropole de Strasbourg et de Mulhouse Alsace Agglomération. L'enveloppe est à la baisse de 150 000 € par rapport à 2024 en raison du rythme de paiement constaté.

Il est donc proposé **d'inscrire 83 000 € de crédits de paiement.**

P037002 – Alsace Dévelop - Adaptation parc public

Ce programme concerne les engagements volontaristes de la CeA en faveur de l'adaptation des logements du parc social à la perte d'autonomie et au handicap (aides aux travaux). Les aides sont conditionnées à un engagement du bailleur d'aller au-delà de la réglementation en matière d'aménagements effectués dans le logement. Ces aides permettent d'augmenter le nombre de logements disponibles pour les relogements dans le cadre du dispositif Handilogis.

Il est donc proposé **d'inscrire 500 000 € de crédits de paiement.**

P037006 – Alsace Dévelop – Adaptation parc privé

Ce programme concerne les engagements volontaristes de la CeA en faveur de l'adaptation des logements du parc privé à la perte d'autonomie et au handicap (aides aux travaux pour les propriétaires modestes et locataires). Ces engagements sont contractualisés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. L'enveloppe est stable par rapport à 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 600 000 € de crédits de paiement.**

P037007 – Alsace Dévelop – Habitat précaire PDALHPD

Ce programme concerne les engagements volontaristes de la CeA en faveur des travaux réalisés pour les publics du PDALHPD en situation d'habitat indigne. L'enveloppe est stable par rapport à 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 87 000 € de crédits de paiement.**

P037008 – Alsace Rénov - Réhabilitation Parc Privé

Ce programme concerne les engagements volontaristes de la CeA en faveur de la réhabilitation énergétique du parc privé et essentiellement la mise en œuvre du Fonds Alsace Rénov. Ces engagements

sont contractualisés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. Suite à l'extension de la délégation à l'échelle alsacienne et au vote de la stratégie habitat en 2024, il est proposé une hausse des crédits de paiement par rapport à 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 600 000 € de crédits de paiement.**

P0370009 – Maisons alsaciennes

Ce programme est convergé à l'échelle alsacienne et est dorénavant porté par la direction de la culture et du patrimoine. Les crédits de paiement 2025 couvrent des reliquats de subventions votées avant 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement.**

P0370013 – Alsace Dévelop - Soutien création logements PLAI

Ce programme concerne les engagements volontaristes de la CeA pour le soutien à la création de logements PLAI pour les publics vulnérables, en réponse aux fortes tensions sur le logement abordable. Ces engagements sont contractualisés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre.

Il est donc proposé **d'inscrire 500 000 € de crédits de paiement.**

P0370015 – Alsace Rénov - Réhabilitation Energétique parc public

Ce programme concerne les engagements volontaristes de la CeA en faveur de la réhabilitation énergétique du parc public en application de la convention conclue avec l'AREAL et la Banque des Territoires, pour les opérations agréées avant 2024. L'objectif est d'accompagner 3 900 logements sur 6 ans. Ces engagements sont contractualisés dans le cadre de la délégation des aides à la pierre. Pour 2025, il est prévu une accélération de la mise en œuvre par les bailleurs sociaux de leurs opérations de réhabilitation pour se conformer aux obligations de la loi Résilience et Climat (interdiction de louer les logements en étiquette F ou G).

Il est donc proposé **d'inscrire 1 100 000 € de crédits de paiement.**

P0370020 – Alsace Rénov - NPNRU (EMS-M2A)

Ce programme concerne les engagements de la CeA pour la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux sur le périmètre de M2A, au titre de la convention NPNRU signée avec M2A.

Il est donc proposé **d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement.**

Programme P038 – Actions volontaristes habitat

P0380002 – Parc privé

Ce programme concerne les crédits délégués par l'ANAH pour l'amélioration du parc privé. Les subventions sont versées aux propriétaires modestes et très modestes du parc privé et couvertes à 100% par des recettes de l'ANAH l'année N et N+1. En raison de niveaux d'engagements très hauts en 2024 (33 M€) et suite à l'extension de la délégation dans le Haut-Rhin le 1^{er} janvier 2024, il est proposé d'augmenter les crédits de paiement par rapport à 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 13 000 000 € de crédits de paiement.**

P0380003 – Parc public

Ce programme concerne les crédits délégués par l'Etat pour la production et la réhabilitation des logements aidés développés par les bailleurs sociaux. Les subventions sont versées aux bailleurs sociaux et couvertes à 100% par des recettes de l'Etat.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 000 000 € de crédits de paiement.**

Programme P042 – Accueil gens du voyage

P0420009 – Alsace Dévelop - Aides investissement aires accueil

Ce programme concerne les aides volontaristes de la CeA en faveur de la création et la réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage. Pour 2025, seul le paiement des subventions déjà votées est prévu.

Il est donc proposé **d'inscrire 5 000 € de crédits de paiement.**

Programme P044 – Conseil de l'habitat

P0440009 – Réhabilitation thermique - Parc public

Ce programme concerne les engagements volontaristes de la CeA en faveur de la réhabilitation thermique du parc public, en application de la convention conclue avec l'AREAL et la Banque des Territoires, pour les opérations agréées avant 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 300 000 € de crédits de paiement.**

P0440010 – Maison alsacienne - AMO/AMU Etudes de faisabilité

Ce programme concerne la mise en place d'un accompagnement en ingénierie sur-mesure pour les communes, par le biais d'un AMO ou AMU en partenariat avec des bailleurs sociaux. L'objectif est d'accompagner les collectivités pour :

- leurs opérations de renouvellement urbain
- la transformation de bâtis patrimoniaux (corps de ferme, friches, etc), principalement dans les centres anciens anciens.

Il est donc proposé **d'inscrire 25 000 € de crédits de paiement.**

3.3. RECETTES FONCTIONNEMENT

Programme P037 – Actions volontaristes habitat

P0370008 – Alsace Rénov - Réhabilitation Parc Privé

Ce programme concerne la participation de l'ANAH au suivi-animation du PIG Rénov'Habitat 7 et Habiter Mieux 68 (échus au 31 décembre 2024), et la participation de l'ANAH au titre des Pactes Territoriaux contractualisés à compter du 1^{er} janvier 2025. Les recettes prévisionnelles correspondent à l'activité 2024 des PIG et à une partie de l'activité 2025 des Pactes Territoriaux.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 000 000 € de crédits de paiement et 10 500 000 € d'autorisation d'engagement.**

P0370014 – Alsace Rénov - AMO auto-réhabilitation accompagnée

Ce programme concerne la recette de l'ADEME dans le cadre de l'appel à expérimenter auquel la CeA a été lauréate avec le projet « l'ARA avec la CeA - Animation de l'expérimentation de l'Auto-Rénovation Accompagnée dans le Bas Rhin et le Haut Rhin ».

Il est donc proposé **d'inscrire 40 000 € de crédits de paiement.**

Programme P038 – Délégation des aides à la pierre

P0380001 – Suivi et animation des OPAH

Ce programme concerne la participation de l'ANAH au suivi-animation des OPAH-RU. Cette recette est à mettre en parallèle des dépenses engagées sur l'année N et N-1.

Il est donc proposé **d'inscrire 200 000 € de crédits de paiement.**

P0380002 – Pactes territoriaux

Ce programme concerne la participation de l'ANAH aux dépenses engagées par les PETR et EPCI co-signataires au titre des volets « dynamique territoriale » et « information-conseil » des Pactes Territoriaux contractualisés à partir du 1^{er} janvier 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 100 000 € de crédits de paiement et 5 500 000 € d'autorisation d'engagement.**

Programme P040 – Actions d'accompagnement

P0400001 – Alsace Dévelop - Ménages Défavorisés

Ce programme concerne la participation des collectivités à l'Intermédiation locative.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 500 € de crédits de paiement.**

P0400005 – Alsace Dévelop - MOUS

Ce programme concerne la participation de l'Etat au financement des MOUS mises en œuvre sur le territoire (financement à 50%).

Il est donc proposé **d'inscrire 10 000 € de crédits de paiement.**

Programme P043 – Insertion gens du voyage

P0430001 – Alsace Dévelop - Centre social gens du voyage

Ce programme concerne la participation de la CAF à la mise en œuvre du CEDRE GVD (fonctionnement et cout du poste)

Il est donc proposé **d'inscrire 68 000 € de crédits de paiement.**

Programme P044 – Conseil de l'Habitat

P0440003 – Alsace rénov - Copropriété

Ce programme concerne la participation de l'ANAH à la mise en œuvre du pôle copropriétés de la CeA.

Il est donc proposé **d'inscrire 20 000 € de crédits de paiement.**

3.4. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Programme P037 – Actions volontaristes habitat

P0370008 – Alsace Rénov - Réhabilitation Parc Privé

Ce programme concerne la participation des collectivités au Fonds Alsace Coup de Pouce qui permet de financer les opérations complexes sur leur territoire, par l'apport d'une subvention exceptionnelle complémentaire aux subventions volontaristes.

Il est donc proposé **d'inscrire 35 000 € de crédits de paiement.**

Programme P038 – Délégation des aides à la pierre

P0380002 – Parc privé

Ce programme concerne le remboursement par l'Etat des crédits de paiements délégués mandatés par la CeA pour la construction et la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux.

Il est donc proposé **d'inscrire 13 000 000 € de crédits de paiement.**

P0380003 – Parc public

Ce programme concerne le remboursement par l'ANAH des crédits de paiements délégués mandatés par la CeA pour l'amélioration du parc privé.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 000 000 € de crédits de paiement.**

4. TRANSFORMATION NUMERIQUE DES SOLIDARITES

Vision globale du budget de la politique

Nature	Section	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 (en €)	BP 2025 / BP 2024 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Investissement	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00%	500 000,00
Dépense		0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00%	500 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme P265 – Transformation numérique

Il est donc proposé **d'inscrire 250 000 € de crédits de paiement et 500 000€ d'autorisation de programme.**